

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 MAI 2016, 18 heures 30**

**Sous la Présidence de Mme NEGRIER, Maire**

Etaient présents : Mmes Bauville Christine, Négrier Béatrice,

Mrs Bonnafoux Olivier, Delacroix Christophe, Dubois Patrick, Firinga Serge, Negrou Frédéric, Paindavoine Paul-Arnaud, Pingaud Bernard, Ritoit Bruno.

Absents excusés : Mr BARREDA (procuration Mr DUBOIS P), Mme AUBERT Caroline (procuration Mr PINGAUD B)

Absent : Mme Myriam DE DEA, Jean FULCRAND

Nomination d'un secrétaire de séance : Mr Christophe DELACROIX

Mme le Maire demande le retrait de l'ordre du jour de la délibération concernant la nomination de Mr RITOIT comme délégué titulaire au Syndicat des Eaux.

Approbation du nouvel ordre du jour : à l'unanimité.

Approbation du compte rendu précédent : à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **DELIBERATION N°1 : Limitation vitesse en agglomération**

Mr Patrick DUBOIS explique qu'il souhaite que la vitesse soit limitée à 30 Kms heure dans l'agglomération de la commune, afin de garantir la sécurité des résidents.

VOTE : pour à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N°2 : Choix de nom des voiries des logements Hérault Habitat**

Madame le Maire rappelle que les logements sociaux construits sur la commune par Hérault Habitat seront livrés le 23 mai 2016. Une inauguration est prévue courant du mois de juin 2016.

Ces logements représentent un nouveau quartier du village, la résidence porte déjà le nom de Marcelin ALBERT, mais il convient de donner un nom à la voirie qui permet d'accéder à cette dernière.

Mme le Maire propose après avis du bureau municipal : Allée des vigneron

VOTE : pour à l'unanimité.

### **DELIBERATION N° 3 : Modification base PFAC.**

Explications de Mr PINGAUD Bernard

La PFAC c'est à dire Participation forfaitaire à l'assainissement collectif.

La commune par délibération du 23 février 2012 a institué la participation pour raccordement à l'égout. La délibération instaurant le financement de l'assainissement collectif a été prise en conseil municipal du 24 mai 2012. Elle définit le mode d'application et le détail des bases de calcul de la PFAC. Elle est perçue auprès de tous les propriétaires d'immeubles.

Elle est calculée selon les modalités suivantes : - de 0 à 100 m2 montant forfaitaire de 1500 €

Au-delà de 100 m2 : 15 € par m2 de surface de plancher.

Ce calcul sur l'immeuble construit et non sur les logements composant cet immeuble créer une différence entre les administrés.

Il convient donc de régulariser et délibérer pour un calcul de base par logement sans modifier les tarifs.

VOTE : Pour à l'unanimité

### **DELIBERATION N°4 : Autorisation de négociation des taux des emprunts de la commune auprès des organismes de crédit.**

Mme le maire explique que :

La commune a contracté des prêts pour différentes acquisitions et travaux.

- 1 ère classe maternelle, prêt du 02/07/1998, durée 25 ans, **taux 5.57 %**, montant restant dû au 31/12/2016 : 18775.21 €. Fin des remboursements **Janvier 2023**.
- Achat bâtiment de La Poste, prêt du 16/02/2006, durée 25 ans, **taux 3.83 %**, montant restant dû au 31/12/2016 : 120251.44 €. Fin des remboursements **Avril 2031**.
- Extension Ecole, prêt du 01/08/2005, durée 20 ans, **taux 3.99 %**, montant restant dû au 31/12/2016 : 82 030.43 €. Fin des remboursements **Août 2025**.
- Bâtiment UCOVIA, prêt du 15/06/2012, durée 20 ans, taux 4.11 %, montant restant dû au 31/12/2016 : 245 934.31 €. Fin des remboursements Juin 2031. Contentieux en cours.

Les taux ayant baissés, il serait judicieux de renégocier les emprunts en cours. Elle demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à renégocier ces emprunts.

VOTE : Pour à l'unanimité

### **DELIBERATION N° 5 : Plan de financement du projet de l'aménagement de l'UCOVIA.**

Mme le Maire expose le projet de commerces et de maison de santé dans les bâtiments de l'ancienne distillerie. Cet aménagement demande un financement. Ce plan de financement prévisionnel s'élève à 600 000 € HT. Des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région, de l'Etat et de l'Europe vont être demandés pour un montant total de 480 000 € HT, soit 80 % du projet.

Afin que nous puissions demander et engager les dossiers auprès des divers organismes, il convient de recueillir votre accord.

VOTE : Pour à l'unanimité

### **DELIBERATION N° 6 : Nomination de Mr Bruno RITOIT comme délégué titulaire au Syndicat des Eaux.**

Retirée de l'ordre du jour

### **DELIBERATION N° 7 : Compteur LINKY.**

Mme NEGRIER expose au conseil que par décret du 30 décembre 2015 les pouvoirs publics imposent la pose de compteur LINKY sur le territoire. Ces compteurs seront posés par notre fournisseur d'électricité la coopérative de St Martin de Londres.

Cependant, Il y a polémique sur l'utilisation de ces compteurs. En effet il existe un risque de piratage, de vol de données, de surfacturation et d'atteinte à la vie privée. De plus ce dernier est classé potentiellement cancérigène par l'OMS.

La commune étant propriétaire des compteurs, nous pouvons délibérer pour nous opposer à la pose des compteurs Linky.

Le conseil se prononce contre l'installation de ces compteurs à l'unanimité.

### **DELIBERATION N° 8 : Demande de subvention auprès de la région pour l'éclairage du stade.**

Exposé de Mme NEGRIER

Projet d'éclairage du stade est évalué à 12 864.90 € TTC. Ce coût étant élevé pour la commune, La Région après la demande orale de Mme le Maire peut nous financer sous forme de subvention à hauteur de 4 000 à 5000 €, en complément de l'enveloppe parlementaire demandée au sénateur Jean-Pierre GRAND.

Pour cela il faut établir un dossier de demande de subvention auprès du service concerné. Mme le Maire demande au conseil de l'autoriser à effectuer cette démarche.

VOTE : pour à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 40.